

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2024

Compte-rendu affiché le : 15 mars 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 mars 2024

N° 24-03-05

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

OBJET :
Débat d'orientations
budgétaires 2024 -
Commune

Secrétaire de séance : Gérard ALLANCHE

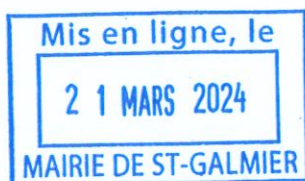
Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON - Solange MORERE - Gilles GRANGIER – Mireille PAULET - Gérard ALLANCHE - Arlette PEREIRA - Guy BERNE – Christian BECUWE – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ - Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET – Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI - Christine PALLEY - Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE - Marie-Hélène BOUILHOL - Romain MONTELMARD - Jean-Paul SOLEILHAC – Alain LECUE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Jacques DECHANDON - Céline BENNICI à Suzanne BOICHON - André HUBERT à Romain MONTELMARD - Aurélie DESBREE à Marie-Hélène BOUILHOL.

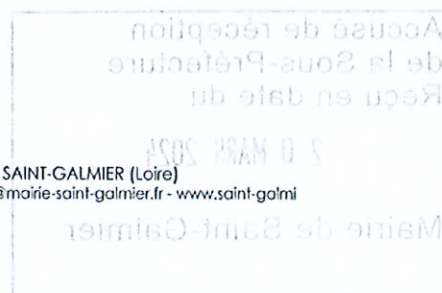
Membre absent : 0.



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 MARS 2024

Mairie de Saint-Galmier



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 – COMMUNE

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Locales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat, qui a pour objet de présenter les perspectives budgétaires.

Après une analyse de l'activité 2023 tant en fonctionnement qu'en investissement, les orientations majeures qui permettront d'établir le budget 2024 sont présentées. Le document est annexé à la présente.

L'assemblée prend acte de la tenue de ce débat dans le cadre de la procédure budgétaire réglementaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 19 mars 2024.

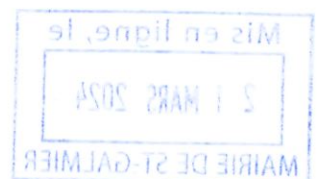
LE MAIRE
Philippe DENIS

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Gérard ALLANCHE

Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du

20 MARS 2024

Mairie de Saint-Galmier



Accusé de réception
de la Sous-Préfecture
Reçu en date du
20 MARS 2024
Mairie de Saint-Galmier